

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 26 juin 2023

DATE DE LA CONVOCATION

16 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 22
Suppléant votant : 1
Pouvoirs : 7
Total votants : 30

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 juin 2023

**L'an deux mil vingt trois
Et le 26 juin à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Joël DEBUIGNE, Jean-Luc DAUTREMÉPUS (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Gilles CLEMENT, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuzy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative : Philippe GRANADOS (Crouy-sur-Cosson).

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne) a donné pouvoir à Patrice DUCHET (Tour-en-Sologne), Claire CAILLON a donné pouvoir à Joël DEBUIGNE (Huisseau-sur-Cosson), Cécile JORY-JANVIER a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUS (Huisseau-sur-Cosson), Nathalie BINVAULT a donné pouvoir à Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord), José COELHO a donné pouvoir à Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Christophe HENRY (Thoury), Christine SOUCHET a donné pouvoir à Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Titulaires absents ou excusés :

Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Christine MONGELLA (Maslives), Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Stéphane FRIAUD, Elisabeth GUIBERTEAU, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : Florence BARRAUD-RODET (Thoury).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord) a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-058-2023

Objet: Adhésion au groupement de commandes pour le suivi et l'animation des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat sur les territoires de Beauce Val de Loire et du Grand Chambord

Monsieur Christian LALLERON, Vice-président en charge des Ressources, de l'Habitat et de la Transition écologique, indique que la Communauté de communes du Grand Chambord (CCGC) et la Communauté de communes Beauce-Val de Loire (CCBVL) se proposent de créer un groupement de commandes en vue de passer un marché de services pour le suivi et l'animation des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur leurs territoires.

En effet, la mutualisation des besoins de ces prestations de services permettra d'obtenir un effet de volume avec des conditions plus avantageuses en termes de contrat. Cette mutualisation s'inscrit aussi dans le cadre du fonctionnement du service unifié Habitat et Transition Ecologique.

Monsieur le Vice-président précise qu'il s'agit de poursuivre les actions de l'OPAH engagées depuis plusieurs années et renforcées dans le cadre de la Maison de l'Habitat en place depuis 2020.

Il est ainsi proposé de constituer un groupement de commandes, tel que prévue aux articles L.2113-6 à L.2113-8 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique.

Pour cela, chaque membre du groupement doit délibérer pour adhérer au groupement. Cette adhésion se formalise par la signature d'une convention constitutive dont le projet est joint en annexe 15. Elle fixe les modalités de fonctionnement du groupement. Elle devra être signée par l'ensemble des membres du groupement. Cette convention prévoit que le coordonnateur de groupement soit la CCGC et que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) soit celle de la CCGC.

La procédure consistera en un Appel d'Offres Ouvert. Le marché sera constitué :

- D'une tranche ferme : année 1 du suivi-animation
- D'une tranche optionnelle 1 : année 2 du suivi-animation
- D'une tranche optionnelle 2 : année 3 du suivi-animation
- D'une tranche optionnelle 3 : année 4 du suivi-animation
- D'une tranche optionnelle 4 : année 5 du suivi-animation

Monsieur le Vice-président propose alors aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir :

- Approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de communes Beauce Val de Loire et la Communauté de communes du Grand Chambord, dénommé : « Groupement de commandes pour le suivi et l'animation des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat sur le territoire de Beauce Val de Loire et du Grand Chambord » ;
- Approuver les termes de la convention constitutive dudit groupement désignant notamment la Communauté de communes du Grand Chambord comme coordonnateur de ce groupement, et l'autorisant à ce titre à passer, signer et notifier le marché au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement ; l'exécution du marché restant à la charge de chacun des membres du groupement ;
- Dire que la Commission d'Appel d'Offres compétente est celle de la Communauté de communes du Grand Chambord, coordonnateur du groupement ;
- Autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer cette convention et toutes pièces relatives à cette affaire ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de communes Beauce Val de Loire et la Communauté de communes du Grand Chambord, dénommé : « Groupement de commandes pour le suivi et l'animation des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat sur le territoire de Beauce-Val de Loire et du Grand Chambord » ;**
- **APPROUVE les termes de la convention constitutive dudit groupement désignant notamment la Communauté de communes du Grand Chambord comme coordonnateur de ce groupement, et l'autorisant à ce titre à passer, signer et notifier le marché au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement ; l'exécution du marché restant à la charge de chacun des membres du groupement ;**
- **DIT que la Commission d'Appel d'Offres compétente est celle de la Communauté de communes du Grand Chambord, coordonnateur du groupement ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer cette convention et toutes pièces relatives à cette affaire ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance



Danièle DEBOUT

Le Président



Gilles CLEMENT